

**2024 DPE 24** Subventions (121 000 euros) et conventions avec huit associations œuvrant à la prévention et à la réduction des déchets

## PROJET DE DÉLIBÉRATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Alors que 3000 tonnes de déchets sont collectées en moyenne chaque jour à Paris, la Ville de Paris a engagé une dynamique de réduction des déchets et de valorisation de ceux qui n'ont pu être évités, dans le but de préserver les matières premières, de supprimer le recours à l'enfouissement et de réduire l'incinération. En ce sens, elle a lancé en 2021 la démarche « Territoire Zéro Déchet » (TZD) afin de mobiliser l'ensemble des acteurs d'un quartier (riverains, scolaires, bailleurs, associations, commerçants, etc.) pour créer et renforcer les coopérations locales, tout en proposant des actions innovantes afin de favoriser un changement durable de comportement en matière de prévention et de réduction des déchets.

Pour chaque Territoire Zéro Déchet, cette démarche est pilotée par la Mairie d'arrondissement sur un périmètre de son choix, coordonnée par les services de la DPE et animée par une structure volontaire. Sur la base d'un diagnostic élaboré par la Direction de la Propreté et de l'Eau autour des principaux flux de déchets ménagers (multi-matériaux, déchets alimentaires, objets encombrants), un plan d'actions est ensuite élaboré par la structure organisatrice, selon les principes suivants :

- Sensibiliser et informer pour mieux faire connaître l'ensemble des dispositifs de prévention et de réduction des déchets auprès des acteurs du territoire (ex : appropriation des gestes de tri, valorisation des dispositifs de collecte, etc.)
- Ajuster les équipements de collecte et de tri en fonction des spécificités locales;
- Mettre en place des dispositifs expérimentaux ;
- Rendre le quartier acteur du changement avec la mobilisation des publics et l'accompagnement des initiatives citoyennes.

Dans la dynamique de prévention des déchets, la Ville de Paris soutient également les initiatives visant à développer le réemploi solidaire, à l'image du « Festival de la Récup' » organisé par le Réseau Francilien du Réemploi en plein cœur du quartier prioritaire Stalingrad- Riquet.

Afin de renouveler, de développer ou de relancer des TZD supplémentaires dans cinq arrondissements et d'accompagner l'initiative du Réseau Francilien du Réemploi, il est proposé de soutenir les actions des associations suivantes :



- **Régie de quartier Paris Centre** (Paris Centre)

Impliquée dans la vie de l'arrondissement, notamment sur les sujets relatifs à la réduction des déchets, l'association anime le TZD Rue du Vertbois depuis 2022. Dans ce cadre, elle a proposé de nombreuses animations et ateliers, en mettant à profit sa connaissance fine du territoire et des enjeux liés au Zéro Déchet (compostage, réemploi) pour fédérer autour d'elle une grande diversité d'acteurs (riverains, bailleurs, commerçants). Forte de ces deux années, la Régie de quartier souhaite poursuivre l'animation et la coordination d'une nouvelle programmation d'actions en 2024 sur un périmètre géographique élargi. Poursuivre une démarche conviviale et collective de réduction des déchets, prioriser la valorisation des déchets alimentaires, agir contre le gâchis alimentaire et développer les actions hors les murs constituent les grands axes de la 3<sup>ème</sup> saison de ce TZD.

Afin de soutenir les actions de l'association, je vous propose de m'autoriser à signer avec la Régie de quartier Paris Centre la convention dont vous trouverez le texte joint en annexe. Cette convention prévoit l'attribution, pour l'exercice 2024, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 18 000 euros.

- **Régie de quartier Fontaine au Roi** (11<sup>e</sup>)

L'association intervient tout au long de l'année sur le quartier Belleville-Fontaine au Roi dont une partie se trouve au sein du quartier politique de la ville. Lauréate d'un appel à manifestation d'intérêt lancé début 2021 par la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement, la Régie de Quartier anime depuis novembre 2021 le projet de Territoire Zéro Déchet dans ce quartier, en lien avec les habitants et de nombreux acteurs locaux (associations, bailleurs, etc.). Forte de son dynamisme et de son implication locale, l'association souhaite densifier sa programmation en 2024 en organisant une trentaine d'actions autour de la prévention des déchets, mais également en investissant l'espace public et en développant des initiatives existantes (extension de la bricothèque, actions dans les écoles, collectes pour réemploi etc.), avec le souci constant de mobiliser durablement le collectif de partenaires locaux.

Afin de soutenir les actions de l'association, je vous propose de m'autoriser à signer avec la Régie de quartier Fontaine au Roi la convention dont vous trouverez le texte joint en annexe. Cette convention prévoit l'attribution, pour l'exercice 2024, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 euros.

- **La Ressourcerie créative** (14<sup>e</sup>)

Implantée depuis plusieurs années au cœur de l'arrondissement, la Ressourcerie Créative, gestionnaire de la ressourcerie éponyme, souhaite mettre en œuvre une dynamique multi acteurs dans le quartier populaire de la Porte d'Orléans dans le cadre d'une démarche de Territoire Zéro Déchet. En ciblant son action sur une résidence du bailleur social RIVP de 1310 logements, qui connaîtra d'importants travaux de réhabilitation à partir de 2024, l'association propose de mener des actions en partenariat avec les acteurs locaux afin de sensibiliser habitants et

commerçants aux enjeux écologiques, et plus précisément à la réduction des déchets, dans une démarche générale de changement de comportement.

Afin de soutenir les actions de l'association, je vous propose de m'autoriser à signer avec la Ressourcerie Créative la convention dont vous trouverez le texte joint en annexe. Cette convention prévoit l'attribution, pour l'exercice 2024, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 euros.

- **La Maison Bleue- Porte Montmartre (18<sup>e</sup>)**

Gestionnaire du centre social situé au cœur du quartier Politique de la Ville de la Porte Montmartre, la Maison Bleue y assure l'animation de la démarche Territoire Zéro Déchet depuis l'automne 2021. Forte de sa connaissance fine du territoire et de ses acteurs, et de son expérience d'animatrice du dispositif sur le quartier depuis deux ans, l'association propose, dans le cadre d'une troisième saison, de poursuivre la dynamique collective lancée avec les acteurs du quartier zéro déchet « Porte Montmartre », en assurant sur le terrain la conduite et la coordination d'une nouvelle programmation d'actions (meuble à dons, frigo solidaire, atelier vélo-école, troc de jouets etc.) à destination des familles, de la communauté scolaire et du tissu commerçant.

Afin de soutenir les actions de l'association, je vous propose de m'autoriser à signer avec La Maison Bleue-Porte Montmartre la convention dont vous trouverez le texte joint en annexe. Cette convention prévoit l'attribution, pour l'exercice 2024, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 euros.

- **Associations Bokawa et Débrouille Compagnie (19<sup>e</sup>)**

Lancé à l'automne 2021, le TZD Danube-Solidarité-Marseillaise a été animé pour sa seconde saison par un collectif de trois structures comprenant les associations Débrouille Compagnie et Bokawa. Ces deux acteurs, solidement implantés dans le quartier, reprendront conjointement l'animation du TZD en 2024. Situées au cœur du quartier politique de la ville, ces deux associations agissent sur différents publics, permettant ainsi de toucher efficacement une large diversité d'habitants. Leur projet en 2024 s'articule autour de deux principaux axes, l'un auprès des scolaires en proposant des ateliers de sensibilisation et des outils pédagogiques facilement mobilisables par les équipes, et l'autre orienté davantage sur le grand public et les commerçants. De nouveaux kits zéro déchet adaptés aux besoins des différents publics seront proposés, simultanément à l'organisation d'ateliers et événements dédiés.

Afin de soutenir les actions de ces deux associations, je vous propose de m'autoriser à signer avec Bokawa et Débrouille Compagnie les conventions dont vous trouverez les textes joints en annexe. Ces conventions prévoient l'attribution, pour l'exercice 2024, d'une subvention d'un montant de 7 000 euros pour l'association Bokawa et de 11 000 euros pour Débrouille Compagnie.

- **Zero Waste Paris (19<sup>e</sup>)**

Créée en 2016 afin de promouvoir la démarche zéro déchet, zéro gaspillage à Paris et en Ile-de-France, Zero Waste Paris anime le Territoire Zéro Déchet situé sur le Bassin de la Villette depuis la création de ce TZD en 2023. Autour de ce lieu emblématique du 19<sup>ème</sup> et de la capitale, et en cohérence avec la démarche de quartier circulaire, l'association a lancé une dynamique de réduction des déchets sur le canal Ourcq-Villette, incluant la sensibilisation des usagers, notamment lors de la période estivale l'organisation de collectes de dépôts sauvages, et d'ateliers

auprès du jeune public. Elle a, par ailleurs, sensibilisé plus de 50 commerçants du bassin de la Villette au respect des obligations de la loi AGECE et à l'intérêt de développer la consigne pour réemploi. Forte des enseignements de cette première année, l'association souhaite poursuivre ses actions pour une nouvelle saison en intégrant également des actions spécifiques sur la sensibilisation des visiteurs des Jeux Olympiques et de Paris Plages à l'occasion des festivités qui auront lieu sur le bassin de la Villette cet été.

Afin de soutenir les actions de l'association, je vous propose de m'autoriser à signer avec Zero Waste Paris la convention dont vous trouverez le texte joint en annexe. Cette convention prévoit l'attribution, pour l'exercice 2024, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 euros.

- **Le Réseau Francilien du Réemploi – REFER**

Depuis sa création, le REFER organise chaque année la Fête de la Recup', événement majeur pour le réseau des Ressourceries et Recycleries. Dans un format renouvelé, le « Festival de la Recup' » se déroulera en 2024 les 31 mai, 1er et 2 juin. Organisé autour d'une grande braderie scénographiée où une quinzaine de ressourceries se retrouveront, le festival alliera une programmation artistique ambitieuse et de nombreux ateliers de sensibilisation. Le festival se tiendra cette année dans trois lieux des 18e et 19e arrondissements : au CentQuatre-Paris, au jardin d'Éole et au Shakiraï. La Nef Curial du CentQuatre accueillera la grande vente des ressourceries mais aussi le bal de la Recup. Au jardin d'Éole auront lieu les ateliers de sensibilisation et, dès le vendredi après-midi, un temps festif autour d'un banquet dédié aux habitants du quartier. Outre les ateliers, le jardin d'Éole accueillera aussi une programmation artistique qui fera écho aux actions de sensibilisation qui se dérouleront tout au long des trois jours : création en réemploi, upcycling, initiation à la réparation, auto-réparation de vélos, etc. Des outils pédagogiques liés aux enjeux du réemploi seront aussi mis en avant tout au long du festival : rencontre entre professionnels, expositions, supports de communication etc.

Afin de soutenir l'organisation de cet événement, je vous propose d'attribuer au REFER une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000€ pour l'exercice 2024.

Je vous signale par ailleurs que cinq de ces structures œuvrent au sein des quartiers relevant de la politique de la ville parisienne, représentant un soutien à hauteur de 88 000 euros (73% du total).

Pour l'année 2024, il vous est donc proposé d'attribuer ces subventions pour le soutien de huit associations engagées dans la réduction des déchets, pour un montant total de 121 000 euros et de m'autoriser à signer les conventions jointes à la présente délibération.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget général de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2024.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

La Maire de  
Paris